



**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

<b>Séance publique du LUNDI 7 JUIN 2021 à 8h30</b>	Date de convocation : 1 <sup>er</sup> juin 2021
--	---

<b>Délibération</b>	<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
	<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>N°B2021_58</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : RIO Jean-Louis**

**PRESENTS : DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, PY Michel,**

<b>EXCUSES : HERNANDEZ Joël</b>	<b>EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, JANSANA Jean-Marc</b>
<b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021_59), BELART Xavier (délibération B2021_59), HERAS Guillaume (délibération B2021_59), LAPALU Christian (délibération B2021_59), MARTINAGE Fabienne (délibération B2021_59), PY Michel (délibération B2021_59)</b>	<b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne</b>

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ZAT Somail-Effacement BT chemin de halage 1<sup>ère</sup> phase sur poste Canalet - commune de SAINT NAZAIRE D'AUDE**

Le Grand Narbonne a mis œuvre deux premières opérations d'aménagement sur le Hameau du Somail :

- 1/ Le projet d'aménagement dénommé « Parc Paysager du Petit Bois »
- 2/ Le projet d'aménagement dénommé « Aire d'accueil de la Maison Bonnal »

Ces opérations permettent au Grand Narbonne de valoriser l'ensemble patrimonial du Hameau et la la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien UNESCO

Cette nouvelle opération (1<sup>ère</sup> tranche) permettra la poursuite de l'embellissement du Site.

Il est présenté l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « Grand Narbonne – Le Somail – Effacement BT chemin de halage 1er phase sur poste Canalet »

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER)..... 118.800 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP)..... 14.160 € TTC
- IPCE..... 13.200 € TTC

Le Grand Narbonne doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

En application du règlement d'intervention financière du SYADEN, la participation du Grand Narbonne aux frais de dossier, sont à régler en phase d'Avant-Projet (AVP) et pour un montant de 4 950 €

Après achèvement des travaux, le Grand Narbonne aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité.....44.550 € HT
- Travaux d'éclairage public.....14.160 € TTC
- IPCE..... 2.200 € TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 4.720.€ versée ultérieurement par le SYADEN au Grand Narbonne.

Pour rappel, cette opération est inscrite sur l'APCP Projet d'Aménagement et de Valorisation du Hameau du Somail.

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-37, L.5211-17 et L.5216-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral N°DLC-BCLI-2018-019 du 27 décembre 2018, relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental dénommé « Syndicat audois d'Energies et du Numérique » (SYADEN),

**Vu** les délibérations C322/2015 et C323/2015, du 15 décembre 2015, et C201/2016 du 29 septembre 2016, approuvant les prises de compétences du Grand Narbonne, en matière d'infrastructures de charges de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et transfert de celles-ci au SYADEN dans la limite de ses attributions statutaires,

## A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver l'Avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,
- De confier au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage 20 GNLT 014 et tout autre document ayant trait à ce dossier et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Pièces jointes à la délibération :

- Dossier Ref 20-GNLT-014
- Convention relative à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité entre le SYADEN et le Grand Narbonne
- Avant Projet – Hameau du Somail - Effacement BT chemin de halage 1<sup>ière</sup> phase sur poste Canalet

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

